

Agence comptable

Tél : 02 38 79 10 10
agencecomptable.lbf@ac-orleans-tours.fr
21 bis rue Eugène VIGNAT
B.P. 7049
45010 ORLEANS Cedex

Moyens de paiement pour le règlement de la demi-pension et des voyages et sorties

L'Agence Comptable du Lycée Benjamin Franklin propose aux familles d'élèves du Collège Montjoie deux formules pour le règlement des créances de demi-pension ou des créances relatives aux sorties et voyages scolaires :

- ↪ soit en plusieurs mensualités par prélèvement automatique selon un échéancier trimestriel édité sur l'avis des sommes à payer
- ↪ soit le montant dû, en totalité, dès réception de l'avis des sommes à payer, par carte bancaire, virement bancaire, chèque ou espèces

Chaque famille devra opter pour l'une ou l'autre des formules, sachant qu'il ne sera désormais plus possible de régler en plusieurs fois avec des chèques à encaissement différé.

À
P
R
I
V
I
L
É
G
I
E
R

Prélèvement automatique (automatisation du règlement : 3 échéances par trimestre)

L'adhésion aux prélèvements automatiques porte sur toutes les créances de demi-pension et de sorties/voyages scolaires.

- ↪ prélèvement mensuel le 10 de chaque mois (selon échéancier calculé avec l'avis des sommes à payer qui peut être modifié en cours de trimestre selon événements impactant la facturation)
- ↪ mandat de prélèvement à signer (cf. document annexe) + joindre un Relevé d'Identité Bancaire
- ↪ mandat valable pour la durée de l'année scolaire
- ↪ 1 mandat par enfant
- ↪ 1 rejet de prélèvement entraîne l'arrêt définitif des prochains prélèvements et la totalité de la somme restant due sera exigée immédiatement
- ↪ mandat de prélèvement peut être révoqué à tout moment par écrit
- ↪ tout changement de coordonnées bancaires doit être notifié rapidement à l'agence comptable du lycée Benjamin Franklin
- ↪ tout changement de régime doit faire l'objet d'une demande auprès du Collège Montjoie
- ↪ pas de frais bancaires

Carte bancaire : télépaiement (à l'initiative du parent)

- ↪ accessible depuis *educonnect* <https://educonnect.education.gouv.fr/>
- ↪ adresse mail nécessaire pour l'activation et création du compte
- ↪ créances payables par carte bancaire sur internet
- ↪ visibilité de l'ensemble des créances
- ↪ pas de frais bancaires

Virement bancaire (à l'initiative du parent)

- ↪ possible sur le compte bancaire de l'établissement dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :
IBAN : FR76 1007 1450 0000 0010 0044 620 BIC : TRPUFRP1
- ↪ merci de préciser le **nom de l'élève et la référence de la créance**

Chèque bancaire (à l'initiative du parent)

- ↪ à l'ordre de l'agent comptable du collège Montjoie
- ↪ délai d'encaissement à compter du dépôt : 10 jours à 3 semaines

Espèces (à l'initiative du parent)

- ↪ encaissement limité à 300€ (en application de l'article 1680 du code général des impôts)
- ↪ à la caisse du collège Montjoie ou du lycée Benjamin Franklin
- ↪ un reçu vous sera délivré par l'établissement